

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2024
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2024, à 15 heures

Présidence : M^{me} Abd Karim (Vice-Présidente) (Malaisie)**Sommaire**Point 107 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)Point 108 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (*suite*)Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 107 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite)
(A/79/134, A/79/225 et A/79/247)

Point 108 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (suite) (A/79/196)

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite)
(A/79/120)

1. **M. Ono** (Japon) déclare que la criminalité transnationale organisée a étendu ses activités, ce qui rend plus difficile le contrôle international des drogues, aggrave la menace pour les populations vulnérables et entrave la réalisation des objectifs de développement durable. Le respect de l'État de droit est une condition préalable au développement durable et à la paix aux niveaux national et international. Le Japon préconise une approche globale axée sur la dignité de l'individu et induite par la sécurité humaine.

2. Le Japon a collaboré avec des organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment dans le cadre de projets et du renforcement des capacités en matière de criminalité maritime. Au cours de l'exercice 2023, le Japon a versé 11 millions de dollars à l'ONUDD pour ses projets de lutte contre la criminalité maritime dans la région du Pacifique, en Asie et en Afrique.

3. En février 2024, le Japon a organisé un atelier à l'intention des membres des forces de l'ordre d'Asie du Sud et du Sud-Est afin d'améliorer les capacités techniques et la protection des droits de l'homme lors des poursuites menées dans le cadre de la lutte antiterroriste. Il participe en outre aux discussions tenues dans des cadres multilatéraux tels que le Groupe des Vingt et la Coalition mondiale contre les menaces liées aux drogues synthétiques.

4. **M. Mosly** (Arabie saoudite) souligne que, dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la criminalité, son pays a élaboré des plans et des procédures visant à renforcer la sécurité et la stabilité et à protéger les citoyens. Il a également promulgué des lois visant notamment à décourager la cybercriminalité, la traite des personnes et la criminalité transnationale organisée et s'efforce de renforcer les capacités de ses services de sécurité grâce à la formation continue des membres de la police et du personnel judiciaire. En outre, les forces de sécurité ont été équipées d'outils technologiques de pointe pour le contrôle des frontières et la lutte contre la cybercriminalité.

5. Il est nécessaire d'instaurer une coopération étroite entre les autorités chargées de l'application de la loi dans les pays concernés afin de relever les défis posés par les crimes liés à la corruption transfrontalière. À cette fin, l'Arabie saoudite a joué un rôle déterminant dans le lancement du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE), auquel participent 210 organismes chargés de la lutte contre la corruption dans le monde.

6. L'Arabie saoudite s'est efforcée de renforcer son système judiciaire afin de garantir l'égalité devant la loi, la transparence des procédures judiciaires et un accès rapide aux voies de recours. En particulier, l'introduction de systèmes électroniques dans l'administration des tribunaux a contribué à accélérer les procédures judiciaires. En outre, l'Arabie saoudite a mis au point des programmes de réhabilitation des prisonniers et de réinsertion dans la société après leur libération, qui leur offrent une formation professionnelle et un soutien psychologique.

7. La lutte contre le trafic de stupéfiants est une priorité absolue pour l'Arabie saoudite, car les drogues menacent non seulement la santé publique et la sécurité nationale, mais contribuent également à financer la criminalité organisée. Pour faire face à ce problème, l'Arabie saoudite participe aux initiatives des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité et a lancé des campagnes nationales de sensibilisation aux dangers de la drogue.

8. **M. Rizal** (Malaisie) fait remarquer que les activités criminelles évoluent avec la technologie, ce qui permet aux criminels d'opérer au-delà des frontières et dans le monde virtuel, et créent de nouvelles formes de criminalité, y compris les escroqueries aux offres d'emploi en ligne et autres cyber-escroqueries. La Malaisie révisé régulièrement sa législation et ses politiques pour s'adapter aux nouvelles formes de criminalité.

9. La Malaisie attend avec intérêt l'adoption du projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité par l'Assemblée générale, reconnaissant sa valeur malgré les inquiétudes suscitées par certaines dispositions.

10. La loi sur la cybersécurité de 2024 renforcera les cyberdéfenses de la Malaisie et augmentera la résilience face aux nouvelles menaces. Pour lutter contre les crimes liés à la drogue, elle renforcera l'application de la loi et adoptera des stratégies globales tout en poursuivant son approche multidimensionnelle du problème de la drogue. Le Gouvernement malaisien a mis en place un mécanisme interministériel visant à réduire l'offre et la demande de drogues. En juillet, les forces de l'ordre malaisiennes et indonésiennes ont saisi de grandes quantités de drogue lors d'opérations de lutte contre la contrebande transfrontalière.

11. **M^{me} Al Khusaibi** (Oman) déclare que son pays est pleinement engagé dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier les crimes de traite des personnes et de trafic d'organes humains, qui constituent de graves violations des droits de l'homme ciblant les pauvres et les personnes vulnérables. Oman a adopté une approche globale pour protéger la population contre de tels crimes, laquelle s'articule autour de la prévention, de la prise en charge des victimes et de la mise en œuvre de mesures strictes à l'encontre des délinquants.

12. Soucieux des droits de l'homme et du développement social durable, Oman s'efforce de mettre ses cadres juridiques nationaux en conformité avec les normes internationales. Il a adopté une législation qui interdit toutes les formes de traite des personnes et a créé un comité national chargé de lutter contre la traite des personnes par une application effective de la loi. Le Gouvernement a également pris des mesures pour lutter contre la traite au moyen de campagnes de sensibilisation destinées à toutes les composantes de la société et a mis en place des programmes de formation pour les spécialistes concernés. Les victimes de la traite bénéficient d'une protection et d'un soutien. Oman s'efforce également de lutter contre la traite des personnes en nouant des partenariats bilatéraux et régionaux et en coopérant avec les organisations internationales concernées.

13. **M. Valido Martínez** (Cuba) estime que les États doivent lutter contre la criminalité et promouvoir la justice pénale en encourageant la coopération et en rejetant les approches punitives. Les classements de pays et les listes unilatérales doivent être abolis. Ils contribuent à la politisation et à la sélectivité, en particulier à l'encontre de nations du monde du Sud comme Cuba, dont l'inscription par les États-Unis sur la liste frauduleuse des États soutenant le terrorisme constitue une atteinte à sa souveraineté et à sa dignité.

14. Cuba exhorte la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants à poursuivre leur travail essentiel sans que leur autorité ne soit sapée par des doubles emplois dans d'autres forums. Les congrès sur la

prévention du crime sont des plateformes intergouvernementales utiles pour établir des directives non contraignantes et promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

15. Cuba déplore les tentatives visant à modifier le statu quo sur le problème mondial de la drogue et plaide en faveur du rétablissement du consensus. La coopération internationale est essentielle sur la base de la responsabilité partagée de tous les États et du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Cuba reste attachée au régime international de lutte contre la drogue établi dans le cadre des trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues et réitère sa politique de tolérance zéro à l'égard de la production, de la consommation et du trafic de stupéfiants.

16. **M^{me} Celestin** (Haïti) déclare qu'il est urgent de lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins criminelles et que ce problème urgent doit être abordé collectivement. La technologie numérique crée d'immenses opportunités de développement et de connexion, mais a également des conséquences néfastes, la cybercriminalité affectant tous les États. La lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles est un défi majeur pour Haïti. Les vulnérabilités de son réseau sont exploitées à des fins criminelles, exacerbant les inégalités et augmentant la violence en ligne, en particulier à l'encontre des femmes.

17. En Haïti, les gangs exploitent les réseaux pour terroriser la population, en diffusant en toute impunité des images de violations des droits de l'homme. Pour que personne ne soit laissé pour compte, des solutions nationales ou régionales adaptées à cette forme de criminalité sont nécessaires, notamment des efforts pour améliorer l'accès, l'accessibilité et la connaissance en ligne, ainsi qu'une législation efficace protégeant les droits des internautes. Il est nécessaire de combler les lacunes juridiques concernant le droit à la vie et à la vie privée et d'adapter la législation à l'ère numérique.

18. Le texte du projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité qui vient d'être adopté constitue une avancée significative. Les priorités de la lutte contre la cybercriminalité visent notamment à combler les lacunes en matière de culture numérique, mettre en œuvre des partenariats public-privé, lutter contre la désinformation, surveiller les plateformes en ligne ciblant les groupes vulnérables, renforcer la coopération internationale en matière d'application de la loi et à restructurer les institutions étatiques et les organismes de la société civile qui luttent contre la traite des personnes.

19. **M^{me} Matos Menéndez** (République dominicaine) déclare que son pays a créé une commission interinstitutionnelle contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants afin d'aborder la question de manière globale dans le cadre de son troisième plan d'action national contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. L'intégrité physique et psychologique des victimes doit être protégée et leur réintégration dans la société facilitée par la fourniture d'une assistance et l'octroi de réparations.

20. La République dominicaine a élevé la sécurité des citoyens au rang de priorité grâce à des initiatives axées sur la prévention et la formation de la police, avec pour conséquences des améliorations notables. La promotion de la démocratie et le renforcement de la participation des citoyens sont essentiels pour éradiquer la corruption et garantir la transparence dans l'exercice du pouvoir.

21. Le Gouvernement dominicain a mis en œuvre des réformes visant à améliorer l'accès à l'information, à garantir l'indépendance de la justice et à encourager la participation des citoyens aux processus décisionnels. L'adoption du projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité permettra d'établir un cadre

juridique qui renforcera les efforts déployés au niveau mondial pour combattre ces crimes.

22. **M. Borlone Díaz** (Chili) dit que la criminalité organisée est devenue une préoccupation majeure au Chili, la violence croissante liée aux organisations criminelles transnationales posant un défi important pour la sécurité des communautés et la cohésion sociale. Le Gouvernement chilien applique une approche multidimensionnelle de la criminalité organisée, qui est complétée par des politiques sociales visant à remédier aux vulnérabilités structurelles. Une collaboration unifiée et stratégique ainsi que l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les gouvernements sont nécessaires pour lutter contre les réseaux qui alimentent la criminalité financière, la contrebande d'armes et le trafic de stupéfiants et la traite des personnes.

23. La criminalité organisée s'adapte à l'ère numérique, les réseaux criminels tirant parti de la technologie pour mener des activités illicites. Le Chili a mis à jour sa législation sur la cybercriminalité et privilégie une stratégie globale de sécurité numérique afin de sécuriser ses infrastructures tout en sensibilisant le public et en renforçant la résilience des communautés. Pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et la cybercriminalité, le Chili appelle la communauté internationale à intensifier la coopération multilatérale et à soutenir les efforts de renforcement des capacités pour garantir la sécurité collective.

24. **M^{me} Lortkipanidze** (Géorgie) déclare que son pays se félicite de la coopération avec les partenaires internationaux et prévoit de signer une feuille de route pour coopérer avec l'ONUDC au cours de la période 2024-2026 afin de renforcer la collaboration entre cette organisation et les homologues nationaux.

25. Le Gouvernement géorgien lutte contre la traite contemporaine des personnes en s'appuyant sur un cadre juridique national approprié. Le Conseil de coordination interinstitutions chargé de la lutte contre la traite des personnes met en œuvre la politique de l'État et élabore le plan d'action national, tandis que les organes chargés de l'application de la loi se réfèrent au mécanisme national d'orientation pour détecter les cas potentiels de traite des personnes.

26. La Géorgie a entamé le deuxième cycle d'examen au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et a conclu avec succès le quatrième cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe.

27. La Géorgie continue de mener une politique antidrogue fondée sur des données probantes et centrée sur l'être humain, en veillant à ce que la politique de l'État soit effectivement appliquée. L'Observatoire national des drogues joue un rôle essentiel dans l'élaboration de décisions politiques fondées sur des données probantes, l'établissement de rapports annuels sur les drogues et la réalisation d'études thématiques afin de suivre de près la situation en matière de drogues.

28. **M^{me} Rayahyn** (Maldives) déclare que les Maldives qui reconnaissent la nécessité d'une approche inclusive pour renforcer la cybersécurité mettent actuellement au point une stratégie globale en matière d'intelligence artificielle et un cadre national de cybersécurité. Le Gouvernement maldivien a proposé des amendements au Code pénal afin de protéger les droits individuels et de lutter contre la cybercriminalité.

29. Les Maldives soutiennent les travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles sur le projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, qui est essentiel pour s'attaquer à des questions plus vastes telles que le problème mondial de la drogue.

30. Même si les Maldives ne produisent pas de drogues, leur situation le long des principales routes de transbordement et l'augmentation de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes posent problème. Le Gouvernement maldivien est déterminé à lutter contre le problème de la drogue au moyen de stratégies fondées sur des données probantes, telles que la politique nationale en matière de drogue. Les Maldives bénéficient de partenariats avec l'Organisation des Nations Unies et des agences telles que l'ONUDC dans le cadre du renforcement de la justice pénale et de la prévention de la criminalité.

31. **M^{me} Qamash** (Jordanie) déclare qu'il est impossible de faire abstraction des menaces croissantes que posent le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme. En raison de sa situation géographique, la Jordanie est confrontée à d'énormes défis à ses frontières, en particulier dans le nord et l'est du pays, liés à la contrebande de drogues et d'armes. Les autorités jordaniennes ont saisi un million de comprimés de Captagon, un stimulant puissant et très addictif qui faisait l'objet d'un trafic à partir des pays voisins. Les dangereux réseaux de contrebande recourent de plus en plus à des méthodes technologiques modernes, telles que les drones, le dark web et les crypto-monnaies, dans le cadre de leurs opérations.

32. Les autorités jordaniennes se sont engagées à intensifier leur réponse juridique et sécuritaire pour lutter contre ces menaces. Le Gouvernement a renforcé ses cadres juridiques et imposé des mesures de contrôle aux frontières plus strictes. Il a également lancé une stratégie nationale pour la période 2024-2026 visant à sensibiliser le public aux dangers des drogues. En février 2024, le Ministère de l'intérieur a annoncé la mise en place d'une initiative conjointe avec l'Iraq, le Liban et la République arabe syrienne pour échanger des connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la drogue. La Jordanie a également lancé une stratégie nationale visant à lutter contre les problèmes posés par la drogue par des mesures de prévention et de réinsertion des anciens toxicomanes dans la société. La Jordanie appelle tous les États à s'acquitter des obligations internationales qui leur incombent en vertu des accords sur le contrôle des drogues et à collaborer pour mettre un terme à la production illicite et à la contrebande de drogues.

33. En 2023, la Jordanie a adopté une loi sur la cybercriminalité qui pénalise l'incitation à la haine, l'utilisation abusive de l'internet et les cyberattaques contre les infrastructures. Dans le cadre de son engagement à renforcer la cybersécurité, la Jordanie accueille chaque année un sommet national sur la cybersécurité organisé par le Centre national de cybersécurité, une plateforme importante qui rassemble des décideurs pour échanger du savoir-faire et des idées.

34. **M^{gr} Caccia** (Observateur du Saint-Siège) déclare que sa délégation souhaite rendre hommage aux membres des forces de l'ordre et du personnel judiciaire qui ont été tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Les stratégies de prévention de la criminalité devraient adopter une approche intégrale du développement humain, promouvoir une éducation de qualité et des normes de travail équitables, tout en soutenant la famille en tant qu'unité naturelle et fondamentale de la société.

35. Des efforts particuliers doivent être déployés en vue de lutter contre l'utilisation des technologies numériques pour faciliter la traite et l'exploitation transfrontalières des enfants. Le trafic d'organes humains et la traite des personnes aux fins de prélèvement d'organes sont également particulièrement préoccupants. Le don d'organes éthique doit toujours être fondé sur un consentement éclairé et volontaire et respecter la dignité des donneurs et des receveurs. Des groupes criminels exploitent des personnes dans le besoin pour obtenir leur consentement et le trafic d'organes de personnes condamnées à la peine de mort est préoccupant. Le Saint-Siège demande aux États de renforcer leurs cadres législatifs et répressifs pour lutter contre la traite des personnes et le trafic d'organes.

36. Le pape François appelle à une justice empathique tenant compte du contexte et des circonstances atténuantes, notamment en ce qui concerne la peine de mort, que le Saint-Siège juge inadmissible. Les conditions de détention doivent respecter la dignité des personnes. La véritable justice ne cherche pas uniquement à punir, mais passe par la réforme, l'éducation et la réintégration dans la société.

37. Le Saint-Siège invite à adopter une triple approche de la lutte contre la production et la distribution de drogues illicites qui veille à ce que la loi soit appliquée avec humanité et qui prévoit la réhabilitation et le traitement global des personnes souffrant d'addiction et la prévention par l'éducation au sein des familles et des écoles. Il soutient les initiatives visant à mettre en place un système de justice pénale efficace et humain pour lutter contre la production et le trafic de drogues illicites, et exhorte la communauté internationale à rejeter la peine de mort et la torture, en insistant sur la nécessité de rééduquer et de réinsérer les délinquants et en préconisant des programmes de traitement pour les toxicomanes.

38. **M. Lopez Lorenzana** (Espagne) souligne que la nature de plus en plus transnationale de la criminalité organisée exige des États qu'ils renforcent leur coopération afin d'empêcher les criminels d'exploiter les lacunes des systèmes nationaux, le travail de l'ONUDC étant crucial à cet égard.

39. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de travail des enfants, de travail forcé, de mariage forcé ou de prélèvement d'organes est un fléau sociétal, et une résolution sur la traite des femmes et des filles est en cours de négociation à la Troisième Commission, laquelle vise également la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes. En outre, le Guatemala et l'Espagne ont présenté, à la Troisième Commission, une résolution sur la lutte contre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et le trafic d'organes, de tissus et de cellules.

40. La Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains permet aux États non membres d'y adhérer afin d'harmoniser les cadres législatifs réprimant ce crime. L'Organisation mondiale de la Santé, l'ONUDC et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'efforcent de lutter contre cette menace et de veiller à ce que les progrès scientifiques n'aggravent pas le trafic d'organes, de tissus et de cellules.

41. **M. Tun** (Myanmar) indique que la traite des personnes et le trafic de drogues, le commerce illicite, la production d'opium, la cybercriminalité et les escroqueries en ligne relèvent de groupes criminels utilisant la technologie numérique. Le coup d'État militaire de février 2021 a réduit à néant les engagements pris par le gouvernement civil élu pour lutter contre ces crimes, détruisant l'État de droit et faisant du pays un refuge pour les organisations criminelles internationales. Même si la culture de l'opium a diminué depuis 2014, la production a doublé dans l'État de Shan après le coup d'État.

42. Sous la junte militaire, l'État de droit s'est effondré et le Myanmar est devenu le théâtre d'opération de nombreuses escroqueries, qui ont toutes infligé à la population des souffrances aggravées par les violations des droits de l'homme perpétrées par la junte. La délégation du Myanmar exprime sa gratitude au Secrétaire général et à l'ONUDC pour avoir mis en avant cette situation dans leurs rapports.

43. Il est essentiel de rétablir l'État de droit pour vaincre la corruption et il faut par conséquent s'attacher en priorité à mettre fin à la dictature militaire et au coup d'État illégal. À l'approche de la quatrième année du coup d'État, la junte prépare des élections fictives. La délégation du Myanmar appelle la communauté internationale à reconnaître que la junte est la première responsable de la crise afin de mettre fin au cycle de la violence et de la criminalité qui fait payer un lourd tribut aux femmes et aux filles.

44. **M^{me} Mokono** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) déclare qu'il est essentiel de sécuriser le cyberspace et de protéger les outils numériques utilisés par le Gouvernement, les citoyens et les entreprises de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du fait de l'augmentation rapide de ces technologies dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à réduire les vulnérabilités en matière de cybersécurité. La loi de 2016 sur la cybercriminalité érige la cybercriminalité en infraction et protège les infrastructures d'information critiques. La sécurité nationale, y compris la cybersécurité, figure en tant que priorité dans le plan de développement à moyen terme pour 2023-2027.

45. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient le projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, mais s'inquiète des articles relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants, qui pourraient compromettre l'objectif de la convention en permettant la dépénalisation de certains supports. En outre, les articles en vertu desquels les États parties sont tenus de protéger les témoins et d'aider les victimes sont difficiles à appliquer pour un petit pays en développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle à la coopération internationale pour soutenir le renforcement des capacités en vue d'une mise en œuvre nationale efficace de la convention.

46. **M^{me} Al-mashehari** (Yémen) rappelle la volonté ferme de son pays à soutenir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité organisée sous toutes ses formes, y compris le trafic illicite de marchandises et de biens culturels, la cybercriminalité, la traite des personnes et le trafic de migrants, conformément aux instruments internationaux. Le Gouvernement apprécie le rôle déterminant joué par l'ONUSC pour aider les États Membres à lutter contre ces nouvelles menaces.

47. Depuis la formation du Conseil de direction présidentiel en 2022, le Yémen a introduit des réformes judiciaires radicales, notamment la restructuration du Conseil judiciaire suprême, de la Cour suprême et de l'Inspection judiciaire. Ces réformes ont pour objet de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, de consolider l'État de droit et de permettre aux femmes yéménites de jouer un rôle effectif dans les institutions judiciaires. Le Gouvernement s'emploie à réformer ses agences de lutte contre le terrorisme. À cet égard, et avec l'aide de l'ONUSC, le Yémen a progressé dans la modernisation de son cadre juridique et dans l'élaboration de sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Il appelle la communauté internationale et les partenaires régionaux à contribuer financièrement, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, aux programmes visant à renforcer la capacité du Gouvernement à faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

48. Les garde-côtes yéménites jouent un rôle essentiel en assurant la sécurité de la navigation maritime dans la mer Rouge, le golfe d'Aden et la mer d'Arabie, où les milices terroristes houthies se livrent à la contrebande d'armes et à des attaques terroristes contre des navires marchands. Les garde-côtes doivent pouvoir renforcer leurs capacités techniques et technologiques pour lutter efficacement contre ces activités.

49. **M. Hassani** (Algérie) fait observer que les conclusions du rapport mondial sur les drogues de l'ONUSC concernant l'ampleur et la complexité croissantes du problème de la drogue sont de plus en plus préoccupantes au fil des ans. La mise en œuvre réussie des trois conventions sur le contrôle des drogues est essentielle pour réduire la demande et l'offre et renforcer la coopération internationale. Les forces de sécurité algériennes continuent de saisir des drogues illicites et le gouvernement a adopté une législation visant à renforcer les mesures de prévention et de diagnostic.

50. Pour améliorer l'accès à la justice, l'Algérie a promulgué sa première loi nationale contre la traite des personnes, laquelle vise à protéger les personnes vulnérables et à garantir l'accès à la justice. Pour lutter contre la corruption, le Gouvernement s'appuie sur sa stratégie nationale pour 2023-2027 relative à la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption et à la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs, dont la gestion relève de la seule responsabilité de l'État requérant.

51. L'Algérie se félicite de l'accord sur le projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, obtenu sous sa conduite, et se déclare préoccupée par la menace que représente l'utilisation abusive des TIC à des fins criminelles et terroristes.

52. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que son pays a réalisé des progrès significatifs dans la lutte contre la criminalité transnationale, malgré des difficultés persistantes. Le Venezuela accueille avec satisfaction l'accord obtenu sur le texte du projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité. Il est important que la convention contienne des dispositions relatives à la coopération dans la lutte contre l'utilisation criminelle des TIC pour cibler les infrastructures critiques, car le Venezuela fait l'objet d'attaques constantes de la part de groupes criminels. Il a participé aux négociations et a soutenu les dispositions relatives à la coopération internationale et il émettra en temps utile des réserves sur les aspects qui ne sont pas alignés sur la législation nationale.

53. Le Venezuela réitère sa condamnation des mesures coercitives unilatérales qui constituent une menace globale pour le développement et le droit international, privilégiant une approche multilatérale et coopérative fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et propice à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte pour l'avenir. La délégation vénézuélienne condamne également les crimes commis à l'encontre des migrants et s'engage à lutter contre la traite des personnes, tout progrès dans ce domaine étant subordonné à l'adoption d'une vision fondée sur les droits et la coopération, le dialogue et la dépolitisation de la migration.

54. **M^{me} Alghali** (Sierra Leone) fait remarquer que la création du centre technologique Felel Tech City avec la Banque africaine de développement illustre l'engagement de la Sierra Leone à exploiter l'innovation et la technologie pour l'autonomisation des jeunes et la prévention de la criminalité et traduit l'aspiration du pays à développer, exploiter et promouvoir la technologie.

55. Au cours des quatre dernières années, la Sierra Leone a enregistré une réduction constante de la criminalité, mais le Gouvernement reste préoccupé par l'augmentation de la consommation de drogues chez les jeunes, en particulier d'une drogue de synthèse appelée « kush », qui a conduit à la déclaration d'une situation d'urgence nationale au début de 2024. Les frontières terrestres poreuses du pays rendant difficile la lutte contre la drogue, une approche globale impliquant la coopération régionale et internationale et l'échange de renseignements est nécessaire pour s'attaquer au trafic et à la contrebande.

56. La Sierra Leone a appelé à renforcer les mécanismes régionaux de prévention de la criminalité axés sur les nouvelles tendances dans ce domaine, à intensifier les efforts de lutte contre le trafic de drogues de synthèse et à investir dans les interventions de santé publique, à élaborer des plans d'action nationaux globaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité et à créer des plates-formes de dialogue inclusives pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et de l'instabilité.

57. **M^{me} Bouchikhi** (Maroc) déclare que les forces gouvernementales se heurtent à des groupes extrémistes au Sahel. Pour lutter contre la criminalité transnationale

organisée en Afrique, le Maroc a mis en place un système de surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes. Le pays a accueilli la quarante-septième conférence des dirigeants arabes de la police et de la sécurité en décembre 2023 pour discuter de l'utilisation des technologies modernes dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la cybercriminalité et la criminalité transnationale organisée et il accueillera la quatre-vingt-treizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en 2025.

58. Le Maroc a pris des mesures juridiques et élaboré une stratégie nationale de lutte contre la corruption pour 2016-2025 afin de s'attaquer à ce fléau. Il a intensifié ses efforts pour lutter contre la traite des personnes en mettant en place un plan national pour 2023-2026, une stratégie nationale pour 2023-2030 et un mécanisme d'orientation pour la protection des victimes.

59. Pour lutter contre la consommation et le trafic de drogue, le Maroc a mis en œuvre une stratégie nationale basée sur la réduction de l'offre et de la demande et sur le développement durable. Il a rejoint la Coalition mondiale contre les menaces liées aux drogues de synthèse pour lutter contre la consommation de drogues, y compris les surdoses de tramadol en Afrique. La stratégie nationale pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles comprend des mesures pour lutter contre l'usage de drogues. Pour démanteler les organisations de trafiquants de drogue, le Gouvernement s'appuie sur l'échange d'informations, des techniques d'enquête innovantes, le renforcement des capacités, la création d'unités de lutte contre la drogue et le partage des meilleures pratiques.

60. **M^{me} Rizk** (Égypte) déclare que la délinquance juvénile nécessite une action nationale coordonnée ainsi qu'une coopération internationale et un renforcement des capacités. La législation pénale égyptienne tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et les dispositions légales sont proportionnelles à l'âge. Une attention particulière est accordée à l'amélioration des conditions de détention et certaines prisons sont transformées en centres de réadaptation et de réinsertion offrant une formation professionnelle, des soins de santé et d'autres services.

61. L'Égypte a participé aux délibérations du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles et reste convaincue de l'importance d'adopter un instrument juridiquement contraignant fondé sur la coopération internationale et le partage d'informations. Toutefois, certaines dispositions du projet de convention n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

62. Le problème mondial de la drogue est avant tout une question d'application de la loi qui nécessite une action nationale, régionale et internationale à multiples facettes. La politique nationale en matière de drogue est axée sur la prévention, le traitement, les mesures de réduction de la demande et de lutte contre l'offre, ainsi que sur le suivi des principales évolutions et des nouveaux outils en matière de trafic de drogue. L'Égypte a finalisé un plan national de réduction de la demande de drogue pour la période 2024-2028 et a collaboré avec la Ligue des États arabes et l'ONUDC pour élaborer, en 2023, le premier plan arabe type de lutte contre la drogue dans les États arabes.

63. **M^{me} Margaryan** (Arménie) explique que son pays a mené des réformes pour renforcer la résilience et l'intégrité des institutions, ainsi que des réformes législatives pour identifier les bénéficiaires effectifs et améliorer le système de signalement de soupçons d'infractions. L'Arménie renforce ses capacités juridiques et institutionnelles pour détecter, prévenir et combattre la cybercriminalité et aligne ses efforts sur les cadres régionaux et internationaux.

64. Pour lutter contre la traite des personnes, l'Arménie a renforcé son cadre juridique, mis en œuvre des politiques d'autonomisation des femmes et des filles et mené des actions de sensibilisation et de surveillance de l'espace numérique pour atténuer les risques de traite en ligne. Elle coopère activement avec les organes de contrôle internationaux pour renforcer ses efforts de lutte contre la traite des personnes et collabore depuis longtemps avec l'ONUDD. La feuille de route de la coopération entre l'Arménie et l'ONUDD pour 2022-2026 guide les efforts faits pour renforcer la résilience institutionnelle face à la criminalité. Une collaboration efficace avec l'ONUDD continuera d'être essentielle.

65. L'Arménie, qui est membre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, continuera à ce titre de soutenir une approche unifiée de la prévention du crime et de la justice. En rejoignant le Groupe des Amis des Règles Nelson Mandela, l'Arménie s'efforce de promouvoir les droits de l'homme dans les systèmes pénitentiaires.

66. **M^{me} Dabo N'diaye** (Mali) indique que le Mali a adhéré à divers instruments juridiques internationaux visant à lutter contre le commerce et le trafic de drogues et a mis en œuvre des mesures institutionnelles, dont la création de l'Office de contrôle des stupéfiants et du Pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Les infractions liées à la drogue sont érigées en infractions pénales en vertu du Code pénal, du Code de procédure pénale et d'autres textes législatifs.

67. Le Gouvernement a augmenté les effectifs de la police et de la gendarmerie et renforce régulièrement les moyens logistiques. Des contrôles aux frontières sont mis en place, les réseaux de trafic de drogue démantelés et les drogues saisies détruites. Le Mali coopère au niveau international pour renforcer la sécurité aux frontières et surveiller les trafiquants. Les mesures de lutte contre la drogue ne sont pas seulement répressives et portent également sur la prévention et l'éducation. Le Gouvernement a mis en place des centres de traitement, de réhabilitation et de réinsertion.

68. Le trafic de drogue qui est lié au terrorisme, à la traite des personnes, au blanchiment d'argent et à la cybercriminalité, nuit aux personnes et à la santé et met en péril l'économie. Le Mali soutient la coopération internationale contre la cybercriminalité et a mis en place une unité spécialisée dans la lutte contre ce phénomène. La communauté internationale doit aider les pays en développement à lutter contre le trafic de drogue et la cybercriminalité en renforçant leurs capacités et en procédant à des transferts de technologie.

69. **M^{me} Chan** (Observatrice de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)) déclare que, dans la nouvelle ère de la polycriminalité transnationale, les groupes criminels sont passés de structures rigides à des entreprises souples qui s'étendent au-delà des frontières. Les groupes impliqués dans la criminalité organisée sont désormais interconnectés et transnationaux et exploitent les vulnérabilités et les tensions géopolitiques. Par conséquent, les efforts déployés par les autorités nationales chargées de l'application de la loi sont insuffisants. Une réponse mondiale coordonnée est essentielle pour lutter contre la criminalité transnationale.

70. INTERPOL facilite la coopération entre les services chargés de l'application de la loi dans 196 pays membres et fournit des outils pour un échange efficace d'informations policières. Le programme INTERPOL de lutte contre les drogues illicites aide les pays membres à démanteler les réseaux criminels responsables du trafic mondial de stupéfiants et a permis de coordonner une opération qui a abouti à la saisie de drogues et de produits chimiques d'une valeur de 1,6 milliard de dollars et à l'arrestation de plus de 200 malfaiteurs dans toute l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Europe. Toujours dans le cadre de ce programme, INTERPOL a mis en place des

programmes de renforcement des capacités et de tutorat afin d'améliorer les compétences des services chargés de l'application de la loi dans les domaines de la prévention, des enquêtes et de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

La séance est levée à 17 heures.